



A R R E S T
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

QUI autorise le sieur Guillot à signer, au lieu & place du sieur Oblet, le cinquième Coupon des Reconnoissances ordonnées par l'Arrêt du 20 Juin 1764, & autres Arrêts subséquens, pour le payement de la liquidation des papiers du Canada.

Du quatorze Octobre mil sept cent soixante-sept.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI étant informé de la mort du sieur Simon-Louis Oblet, que Sa Majesté avoit nommé & commis par son Arrêt du deux juillet mil sept cent